La peur des riches par Gérard Bérubé

La mobilité sociale descendante devient la norme (déjà en chemin)

Avec des logements de plus en plus inabordables et des conditions de travail toujours plus précarisées, les conditions socio-économiques se dégradent d'une génération à l'autre.

Les gens sont toujours plus nombreux à perdre confiance dans la capacité des gouvernements à faciliter la mobilité sociale, en particulier lorsqu'il s'agit de facteurs clés tels que le logement, l'éducation et le coût de la vie. Et à mesure que la population perd espoir, les problèmes de santé mentale et les tensions économiques et sociales s'aggravent. Pendant ce temps, les plus riches continuent d'accumuler une plus grande part des richesses, intensifiant ainsi le ressentiment « jusqu'à ce que les appels à une plus grande redistribution des richesses atteignent un point critique ».

Les États-Unis et l'éclatement de sa classe moyenne servent logiquement d'exemple. L'on parle ici d'une économie en K, un modèle illustrant un clivage opposant des ménages bénéficiant de la hausse de leurs revenus (et de la valeur de leurs actifs) à ceux dont le budget est mis à l'épreuve par le coût de la vie et l'érosion de leur pouvoir d'achat (ce qui atrophie leur capacité d'épargne).

Chez nos voisins du Sud, on estime que quelque 60 % de la consommation dépend des 20 % les plus fortunés. « Cette situation s'expliquerait notamment par l'appréciation importante des actifs financiers et immobiliers depuis la crise financière de 2008-2009, une tendance qui s'est accentuée à la suite de la pandémie. Dans le cas de l'immobilier, plusieurs ménages déjà propriétaires ont bénéficié d'un double avantage : une appréciation importante de la valeur de leur résidence et des coûts de financement durablement faibles obtenus avant la remontée des taux d'intérêt », peut-on lire dans une étude signée par Florence Jean-Jacobs et Sonny Scarfone, tous deux économistes au Mouvement Desjardins. Sans compter que la longue période de faibles taux d'intérêt leur a permis de jouer à fond de train la carte de l'effet de levier.

Revenons donc à ces millionnaires et au militantisme qui s'empare de quelques-uns d'entre eux sujets à la peur que peut sous-tendre la polarisation actuelle.

Regroupés sous le lobby Patriotic Millionaires, ils sont plus de 250 membres à notamment défendre une hausse du taux d'imposition des plus riches, une taxation des héritages, une augmentation du salaire minimum et une représentation politique égalitaire. Ce lobby est composé en grande partie d'Américains, mais a des antennes qui commencent à se déployer un peu partout, dont au Canada.

Son membrariat doit cependant être relativisé. Le magazine *Forbes* nous dit que le monde comptait 3428 milliardaires en 2025. Il compterait également quelque 58 millions de millionnaires (en dollars américains), selon des données de la banque suisse UBS. En ne tenant compte que de l'actif investissable hors de la résidence principale, le cabinet-conseil Capgemini réduit ce nombre de moitié, à un peu plus de 25 millions. Il est estimé que les États-Unis abritent à eux seuls plus de 40 % des personnes recensées par UBS.

Au Canada, on retient des données de l'organisation Canadiens pour une fiscalité équitable, qui indiquent que le pays recensait en 2025 environ deux millions de personnes possédant un patrimoine net supérieur à un million de dollars américains. Par patrimoine (ou valeur nette), on entend la valeur marchande de tout ce qu'une famille possède moins ses dettes. À l'opposé, plus du double — 4,4 millions de personnes — vivaient dans des familles sous le seuil de pauvreté. N'empêche.

Cela dit, que pensent ces millionnaires ? Selon un sondage mené en décembre et janvier derniers auprès de 3900 d'entre eux pour le compte de Patriotic Millionaires :

- 77 % croient que les personnes extrêmement riches achètent une influence politique ;
- 71 % soulignent qu'ils peuvent utiliser leur fortune pour influencer de manière significative les résultats des élections ;
- 69 % soutiennent que l'influence des plus riches sur les politiciens empêche toute action visant à lutter contre les inégalités ;
- 65 % sont favorables à une hausse des impôts sur les plus riches afin d'investir dans les services publics et de lutter contre la crise du coût de la vie ;
- 63 % affirment que l'extrême richesse constitue une menace pour la démocratie ;
- 62 % pensent que l'extrême richesse nuit à la confiance sociale.

Dans une lettre ouverte de 400 signatures accompagnant le sondage, l'acteur et réalisateur américain Mark Ruffalo déclarait : « Les Américains sont aux prises avec un président qui bafoue les lois et qui croit que sa seule limite est sa propre morale et sa propre volonté. Mais Donald Trump et la menace sans précédent qu'il représente pour la démocratie américaine ne sont pas apparus du jour au lendemain. Les inégalités extrêmes de richesse ont rendu possible chacun de ses actes et sont à l'origine de la dérive autoritaire que nous observons aux États-Unis et dans le monde entier. »

Et le communiqué d'ajouter : « Lorsque même des millionnaires comme nous reconnaissent que l'extrême richesse a privé tous les autres de tout, il ne fait aucun doute que la société est dangereusement au bord du précipice. Nous sommes épuisés d'assister à cela. Nous voulons retrouver nos démocraties. Nous voulons retrouver nos communautés. Nous voulons retrouver notre avenir. »

Évoquant « l'absurdité du fossé qui sépare aujourd'hui les oligarques du reste de l'humanité », les signataires retiennent les données d'Oxfam International sur l'ampleur du transfert de richesse du secteur public vers le secteur privé qui est survenu au cours des 50 dernières années. Ainsi, le 1 % le plus riche possède aujourd'hui trois fois plus de richesse que la richesse publique mondiale totale. En 1975, l'écart était d'environ 36 000 milliards de dollars américains. En 2024, il atteignait 435 000 milliards de dollars. (La richesse publique comprend les biens appartenant à la société tels que les terrains et parcs publics, les hôpitaux, les écoles, les réseaux routiers, les logements et les tribunaux.)

Et pour les 50 prochaines années ? « Si cette croissance se poursuit au même rythme, d'ici 2075, la richesse privée aura dépassé la richesse publique de près de 900 000 milliards de dollars », prévoit Oxfam.

Pas si efficace, taxer les successions

Reprenons des extraits d'une chronique antérieure. Dans son cahier de recherche sur le thème, la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke rappelle que la proposition d'abolir l'imposition des dons et des successions en contrepartie de l'inclusion du gain en capital dans le revenu imposable est venue en 1966 de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. L'introduction de l'imposition sur le gain en capital « éliminait une échappatoire utilisée par les riches […] ou du moins s'y attaquait plus efficacement que l'imposition des successions en place avant 1972 ». D'autant que l'impôt successoral produisait peu de revenus.

Il fallait également éviter une double imposition.

Plus largement, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 24 des 38 pays membres prélèvent une forme ou une autre d'impôt sur les successions. « Dans divers pays, néanmoins, de nombreuses dispositions ont réduit l'assiette des impôts sur les successions, ce qui nuit aux recettes fiscales, à l'efficacité et à l'équité. Aujourd'hui, seule 0,5 % en moyenne des recettes fiscales totales provient de ces impôts dans les pays de l'OCDE qui les prélèvent. Le faible niveau des recettes fiscales s'explique en grande partie par des assiettes fiscales étroites et des possibilités d'optimisation fiscale. »

La plupart des successions vont ainsi échapper à l'impôt ou largement l'éviter en grande partie en raison du traitement fiscal préférentiel dont bénéficient les transmissions de patrimoine à de proches parents ou à des enfants et des exonérations accordées aux transmissions de certains actifs (résidence principale, actifs commerciaux et agricoles, régimes d'épargne-retraite, assurances vie, etc.).

Sur le Vieux Continent, où la tradition du transfert intergénérationnel est solidement ancrée, 19 des 27 pays composant l'Union européenne prélèvent des droits de succession, de donation ou d'héritage. Mais cela dit, « en raison du traitement fiscal très préférentiel appliqué aux transmissions à des parents proches, la majorité des successions ne sont pas taxées […] Le pourcentage des recettes fiscales totales provenant des taxes sur les transferts de patrimoine est très faible, ne dépassant 1 % de la fiscalité totale que dans deux pays. »

Il faut préciser d'entrée de jeu que si le Canada n'a pas d'impôt successoral depuis le début des années 1970, un impôt peut tout de même s'appliquer avant la transmission de l'héritage. Résumé simplement, c'est la personne décédée qui est imposée et non les héritiers. Le processus implique une déclaration de revenus finale du défunt et la disposition présumée des éléments d'actifs à leur juste valeur marchande.

Ce texte fait partie de notre section Opinion, qui favorise une pluralité des voix et des idées. Il s'agit d'une chronique et, à ce titre, elle reflète les valeurs et la position de son auteur et pas nécessairement celles du *Devoir*.